



COMPTE-RENDU DU BUREAU

MERCREDI 13 MARS 2024

En visioconférence

B.O n° 2617

Présents :

Président	Gilles SEZIONALE
Trésorier	Bernard DALMON
Trésorier adjoint	Patrick PEREZ
Secrétaire Générale	Dominique CUPILLARD
Secrétaire général adjoint	Philippe BRIOUT
Vice-président(e)s	Lazreg BENELHADJ Christiane GUERIN Dominique LAGIER Joël PINEAU
Chargés de mission	Benjamin MERCIER

Excusés :

Vice-Président(e)s	Bénédicte COMPOIS Jean-Luc MANAUDOU
Chargés de mission	Denis CADON Stéphane METZGER

Assistent :

Directeur Technique National	Julien ISSOULIE
DTN Adjointe	Agnès BERTHET
Directrice des Equipes de France Plongeon	Clémence MONNERY (en partie)
Directeur des Equipes de France NC et EL	Jacco VERHAEREN (en partie)
Directeur des Equipes de France Relève NC	Denis AUGUIN (en partie)
Directeur Général	Laurent CIUBINI
Directrice Administrative et Financière	Alexandra LABOUCHEIX
Responsable de la coordination des Instances	Magali TAPRET
Coordinatrice administrative Présidence/Evènementiel	Valérie GICQUEL

Dominique Cupillard procède à l'appel nominal.

1. Affaires Administratives

1.1 – Validation des procès-verbaux des cercles de compétence

- **CC Licences du 13 février 2024 (en annexe)**

Ce procès-verbal est validé par le Bureau.

- **CC Féminisation et lutte contre les discriminations du 19 février 2024 (en annexe)**

Ce procès-verbal est validé par le Bureau.

1.2 – Compte-rendu du Comité d’Ethique et de Déontologie du 15 février 2024 (en annexe)

Suite aux conclusions rendues par le CED, certains membres du Bureau souhaitent que les polémiques et les pressions exercées autour de ce conflit cessent et que les choses se clarifient afin que toutes les parties puissent travailler ensemble sereinement et que Monsieur Jimmy Persigant puisse être nommé en toute quiétude sur des missions fédérales. Au-delà du matériel mis en cause, il semble qu'il s'agisse davantage d'un conflit de personnes qu'il convient de régler dans l'intérêt général.

Ces remarques prises en compte, ce compte-rendu n'appelle pas d'observation particulière.

2. Affaires financières

2.1 – Point à date sur les licences

- ✓ 319 834 licences (+ 4 495 licences, soit une augmentation de 1,41 % par rapport à N-1)
- ✓ 6,008 M€ (- 5 692 € par rapport à N-1, soit - 0,09 %)

Le courrier adressé récemment par la Fédération aux clubs, départements et ligues semble avoir mobilisé quelques clubs mais cela reste insuffisant. Une relance sera effectuée afin d'avoir un retour pour le prochain Conseil des Territoires fixé au 3 avril prochain.

Gilles Sézional rappelle qu'il s'agit d'une question de trésorerie. Nonobstant les difficultés financières des clubs, il est important qu'ils déposent à minima les licences dans le panier afin d'être couverts au niveau de l'assurance.

Joël Pineau fait part du retour négatif et de l'incompréhension de certains clubs de sa ligue suite au résultat de la campagne de labellisation 2022-2023 pour laquelle leur dossier n'a pas été retenu, et qui menacent de ne plus licencier tous leurs adhérents (sur 21 dossiers présentés, 18 ont été retenus par la Ligue et seulement 6 labellisés). Il alerte sur le fait que la labellisation peut avoir un effet inverse à l'objectif recherché du 100 % licences.

Philippe Briout répond qu'il ne faut pas mélanger labellisation et affiliation. Concernant la labellisation, il faudrait analyser pourquoi ces clubs n'ont pas été retenus, et leur en expliquer les raisons. L'objectif était de mettre en place un label de qualité, au travers d'une démarche de simplification. Si la labellisation devient systématique, ce label n'a plus d'intérêt et nous serons à côté de l'objectif. Si les critères sont trop stricts nous pouvons néanmoins envisager de les retravailler sans toutefois abandonner l'ensemble du principe de labellisation. Par ailleurs, il s'interroge sur le faible nombre de demandes de labellisation au regard du nombre de clubs affiliés. Quoiqu'il en soit, il n'est pas acceptable que des clubs fassent du chantage à la licenciation. Parmi les prérequis exigés certains ne sont pas respectés, notamment le recyclage des éducateurs et l'obligation de présence aux Assemblées Générales de la ligue.

Laurent Ciubini confirme que certains critères ne passent pas au niveau des clubs, dont celui du recyclage des BF. Néanmoins, la démarche de simplification a été extrêmement bien faite. Il faut maintenant redonner du sens à cette labellisation, en la connectant notamment aux demandes de subventions du PSF et accentuer le travail de pédagogie sur la démarche globale.

2.2 – Retour sur l'intervention du CAC et Atterrissage 2023

Alexandra Laboucheix rappelle le calendrier d'intervention du CAC relatif à la clôture des comptes 2023 :

- 15/17 novembre 2023 : intervention du CAC sur la revue des procédures fédérales et « prise de température » des principaux éléments d'atterrissage.
- Travail des équipes comptables de clôture de comptes
- 27 février au 1^{er} mars 2024 : audit des comptes 2023
- A venir : la rédaction notamment des annexes
- Objectif : arrêté des comptes 2023 lors du Codir du 24 mars 2024

Suite à l'audit des comptes, le CAC s'est dit très satisfait en mettant en avant :

- ✓ La bonne tenue du budget 2023 => impact positif de CARLA et création au 1^{er} septembre 2023 d'un poste de contrôleur de gestion.
- ✓ La maîtrise des sujets abordés et la communication rapide des pièces demandées.

- ✓ Une clôture des comptes qualifiée de « prudente » => l'ensemble des risques identifiés sont provisionnés.

Concernant l'atterrissage 2023 au 1^{er} mars 2024 :

- ✓ Le budget 2023 a été voté à +350K€
- ✓ Le résultat du budget au 1^{er} mars 2024 s'élève à +247K€
- ✓ La comptabilisation des licences souscrites entre le 26/02/2024 et le 15/04/2024 est estimée à environ 100K€.
- ✓ L'atterrissage 2023 projeté au 15 avril 2024 est estimé à +350K€

Les principaux éléments en écarts par rapport au budget pour arriver à un atterrissage à +247K€ sont ensuite détaillés, dont les actions mises en place afin de rattraper les baisses constatées :

- ✓ Recherche de nouvelles sources de revenus : offres de mécénat, recherche de subventions territoriales (+374K€)
- ✓ Economies réalisées au sein des services fédéraux (+223K€)
- ✓ Budget du sportif scrupuleusement suivi par la DTN (+72K€)
- ✓ Dynamisme des formations INFAN, notamment sur l'apprentissage (+103K€)
- ✓ Bassins mobiles : +66K€ grâce à la mise en place d'un système qui compense l'investissement humain de ce dispositif.
- ✓ Temps passé par les équipes de développeurs sur le programme Aquavista (+175K€)

Lazreg Benelhadj se dit agréablement surpris des chiffres présentés et félicite l'ensemble des équipes fédérales pour ce redressement. Ce résultat permettra-t-il de respecter les objectifs des CAC ?

Laurent Ciubini précise que ce résultat est le fruit d'un gros travail collectif et confirme que ce résultat permettra de répondre à l'objectif fixé par les CAC à hauteur de + 350K€ sur 3 ans. Sur l'exercice 2024, cela sera plus compliqué en termes de licences par rapport au prévisionnel et sur l'incertitude budgétaire des grands événements, mais globalement sur le partenariat les objectifs devraient être atteints.

Gilles Sézional remercie les équipes qui ont œuvré à la signature de nouveaux partenariats et espère que les résultats obtenus aux Jeux Olympiques en attireront d'autres. L'organisation des Championnats d'Europe 2026 est également un gros atout en ce sens.

La présentation complète est jointe au présent procès-verbal.

3. Affaires sportives

3.1 - Focus sur le Plongeon, en présence de Clémence Monnery

Clémence Monnery présente la préparation et l'organisation du Plongeon dans le cadre des Jeux Olympiques de Paris 2024.

Les principes généraux :

- Site de compétition : CAO (Saint Denis)
- Dates plongeon : du 27 juillet au 10 août 2024
- 8 sélectionnés (5 hommes et 3 femmes)
- Équipe de France présente sur 5 épreuves (sur 8) :
 - 4 Épreuves synchronisées : du 27 juillet au 2 août 2024
 - 1 Épreuve individuelle (3M Hommes) : du 6 au 8 août 2024
- Entre 5 et 8 concours en fonction des résultats :
 - Épreuves synchronisées : finales directes
 - Épreuves individuelles : éliminatoires, demi-finale (18), finale (12)

Qualifications épreuves individuelles :

- 3m Individuel Messieurs : Jules Bouyer et Gwendal Bisch

Qualifications épreuves synchronisées :

- 3m Synchro Dames : Jade Gillet et Naïs Gillet
- 3m Synchro Messieurs : Jules Bouyer et Alexis Jandard
- 10m Synchro Dames : Jade Gillet et Emily Hallifax
- 10m Synchro Messieurs : Gary Hunt et Lois Szymczak

Des objectifs ambitieux :

- 1 médaille au 3m synchro messieurs
- 1 Top 5 au 3m individuel messieurs
- 1 Top 12 au 3m individuel messieurs
- 4 Synchros < Top 8, avec deux bons éléments à 10m

Julien Issoulié souligne que lors des Jeux et en particulier en plongeon tout peut arriver, le meilleur comme le pire ; nombreux candidats au titre ont contre performé dans l'histoire des jeux.

La préparation avant les JOP :

- ✓ Mars 2024 : Coupe du Monde à Berlin
- ✓ Avril 2024 : Superfinale Coupe du Monde en Chine ou Grand Prix WA aux USA
- ✓ Mai 2024 : Test Event à Paris
- ✓ Juin 2024 : Championnats d'Europe en Serbie
- ✓ Mars/Mai 2024 : entraînements plateforme au CAO
- ✓ Entraînements plateforme : CAO (Mars-Mai), Strasbourg/Aix-la-Chapelle (Avril-Mai), Montreuil (Juin-Juillet),
- ✓ Objectifs : confrontation et utilisation du 10m pour les synchros + mise en place de nouveaux plongeurs

J-1 mois avant les JOP :

- ✓ Stage regroupement de 5 jours à Aix-la-Chapelle
- ✓ 20 jours à l'INSEP
- ✓ Arrivée au village le 22 juillet 2024
- ✓ Début des compétitions le 27 juillet 2024
- ✓ Fin des compétitions le 8 août 2024 pour les français

Pendant les JOP : Entraînement au CAO + base arrière d'entraînement à l'INSEP

L'avenir de la discipline

Les objectifs :

- ✓ Rayonnement de la France à l'international
- ✓ Augmentation du nombre de plongeurs SHN
- ✓ Former des nouveaux plongeurs 100% formation plongeon

Les moyens :

- ✓ CAO construit autour d'un club (développement/entraînement équipe élites)
- ✓ Collectif relève (CEJ et CMJ)
- ✓ Suivi des plongeurs s'entraînant à l'étranger
- ✓ Création d'un CNAHN en Ile-de-France à la rentrée 2025 (recrutement gyms)
- ✓ Renforcer la passerelle gym-plongeon

Concernant les objectifs et les moyens souhaités pour l'avenir de la discipline, Lazreg Benelhadj alerte sur les importants enjeux politiques de Plaine Commune qui souhaite s'insérer dans le paysage sportif en termes d'héritage post JO avec la volonté de s'impliquer et de monter une structure natation pluridisciplinaire. C'est pourquoi il est impératif de les intégrer en amont dans nos projets de développement. Il s'interroge par ailleurs sur les moyens et le plan d'actions à mettre en œuvre pour y arriver.

Clémence Monnery est consciente que ce travail doit être porté par une personne dédiée. La solution et l'opportunité réside à son sens principalement dans l'utilisation du CAO.

Laurent Ciubini informe que la Fédération travaille actuellement sur une ouverture du CAO dès le mois d'avril 2025 et met l'accent sur l'importance de sécuriser la mise en place d'une structure dédiée en son sein. Ce projet nécessite toutefois un important travail en amont, notamment avec la Ville de Saint Denis et Plaine Commune dont il faut connaître les ambitions sur le territoire. Au-delà de l'équipement, des créneaux sécurisés et de leur financement fédéral, il nous faut sécuriser la création d'une structure dédiée, intégrer et coordonner les autres créneaux (Ville de St Denis, Ville de Paris) et trouver le budget pour créer à la fois le Pôle Plongeon et le Pôle Natation HN, sans concurrence avec l'INSEP. A noter qu'il n'y a pas de structures scolaires et universitaires à proximité du CAO, ni d'infrastructures de logement prévues avant 2027.

Julien Issoulié estime que Plaine Commune peut avoir un vrai rôle sur la partie plongeon, notamment en mettant à disposition un éducateur sur des activités terrestres et d'animation autour de ce projet.

Patrick Perez : la priorité est de monter sur le long terme une véritable filière autour du plongeon afin de valoriser cette discipline.

Clémence Monnery : le recrutement des gyms a effectivement ses limites et nous devons reconstruire de la base.

La présentation complète est jointe au présent procès-verbal.

3.2 - La semestrialisation en Natation Course, en présence de Jacco Verhaeren et Denis Auguin

Julien Issoulié revient sur les raisons qui ont emmené à mettre en place le principe de semestrialisation en Natation Course.

1 - L'abandon de la pratique de la Natation (études IRMES/INSEP sur données FFN)

Il apparaît notamment un abandon à 14 ans en fonction du couloir de performance à 13 ans : moins on est performant, plus on abandonne !

- Couloir 1 + vite : 9% d'abandon Filles/Garçons
- Couloir 10 – vite : 57,5% d'abandon
- Plus le nageur est fort moins il abandonne (10%)
- Les nageurs les plus forts sont à 69% du S1
- Il y a plus d'abandons chez les nageurs les plus faibles (60%)
- Les nageurs les plus faibles sont à 59% du S2

2 - Rapport qualifiés CF / licenciés compétiteurs

- Sur l'ensemble de nos championnats de France : le delta entre qualifiés et licenciés compétiteurs est en positif sur les 4 premiers mois (les premiers trimestres sont plus représentés que les autres).

3 - Podiums et Top 20

- Les résultats Filles sur l'ensemble du programme Championnats de France Benjamins 2023 :

Podium : OR (S1 100% - S2 0%) - Argent (S1 71% - S2 29%) - Bronze (S1 65% - S2 35%) - Total (S1 78% - S2 22%)

Top 20 : NL (S1 71% - S2 29%) - Spé +4N (S1 55% - S2 45%) - Toutes épreuves (S1 61% - S2 39%)

- Les résultats Garçons sur l'ensemble du programme Championnats de France Benjamins 2023 :

Podium : OR (85% - S2 15%) - Argent (92% - S2 8%) - Bronze (S1 85% - S2 15%) - Total (S1 87% - S2 13%)

Top 20 : NL (S1 78% - S2 22%) - Spé +4N (S1 68% - S2 32%) - Toutes épreuves (S1 71% - S2 29%)

- 82% des podiums sont gagnés par les nageurs du 1er semestre
- 92,5% des médailles d'or sont gagnées par les nageurs du 1er semestre
- Sur l'ensemble des nages et distances 66% des nageurs du Top 20 sont S1
- La NL présente la plus grande différence pour le top 20 : 75/25% S1/S2

4 - Tailles / Poids / Age relatif

- Benjamine 12 ans :

En moyenne : S1 1m62 pour 48kg - S2 1m60 pour 45kg

Age relatif moyen de 12,52 ans : S1 de 12,47 à 12,96 (12,74) - S2 de 11,97 à 12,45 (12,24)

- Benjamin 13 ans :

En moyenne : S1 1m70 pour 53kg - S2 1m66 pour 50kg

Age relatif moyen de 13,52 ans : S1 de 13,46 à 13,96 (13,71) - S2 de 12,92 à 13,43 (13,21)

- Etude âge relatif / Performances basée sur 10 ans de performances au 50 NL

A 11 ans, il y a en moyenne 5 secondes d'écart entre le mois de janvier et le mois de décembre

- Mesures 2023 sur les CF Benjamins :

Toutes les mesures montrent des différences par semestre et ces jeunes nageurs grandissent et grossissent progressivement sur les 4 semestres benjamins.

L'âge relatif, basé sur 10 ans de données, présente un impact important sur la performance en natation (on voit qu'à 11 ans, il y a en moyenne 5 secondes au 50nl de différence entre les nageurs nés en janvier et ceux né en décembre)

5 - Équipes nationales

En fonction des âges, concernant la réussite aux critères de sélection aux compétitions nationales, on constate que plus les jeunes vieillissent, plus la différence entre le début et la fin d'année se neutralise.

- Sur les 117 nageurs qualifiés 70% sont du S1
- Chez les plus jeunes les qualifiés sont à 84% du S1
- Chez les plus vieux les qualifiés sont à 68% du S1
- Seuls 17% des qualifiés sont du dernier trimestre

Ce travail de semestrialisation répond à une véritable problématique de terrain. Il a pour but de sensibiliser l'ensemble des acteurs (entraîneurs, dirigeants, familles, nageurs) sur ces différences d'âges et de Performances. Il devra nous aider à mieux évaluer le potentiel du moment d'un nageur mais aussi à éviter d'attendre une performance inadaptée au potentiel réel du nageur. L'objectif de fond et de garder les plus jeunes motivés et d'éviter la perte de talents.

Ce travail doit nous accompagner pour avoir une réflexion collective sur les contenus d'entraînement et les attentes adaptées pour chaque nageur en fonction de son potentiel réel.

La semestrialisation n'est pas une solution magique et méritera d'être évaluée sur 2/3 saisons pour voir son impact réel

Denis Auguin : on constate sur ce travail de semestrialisation des exceptions avec des « semestre 2 » performants, mais ce qui nous intéresse ce sont les 20 premiers. Au travers de l'étude de l'IRMES sur les âges relatifs, en forçant les listes, nous avons ainsi récupéré une trentaine de nageurs, juste au niveau chronométrique, en les intégrant à la liste des 100. Un an après, sur les 30 intégrés, 15 ont intégré une équipe de France. Si nous ne tenons pas compte de cette population et ne les aidons pas, nous pouvons perdre non seulement des talents potentiels mais également des licences. Ce dispositif n'est pas spécifique à la natation puisque le basket est déjà organisé comme ça depuis plusieurs années et la gymnastique va y venir.

Jacco Verhaeren met l'accent sur le fait que les chiffres présentés sont objectifs et recherchés. Ce principe existe également en milieu scolaire. La semestrialisation n'est pas la solution optimale mais la plus simple à mettre en place. Nous devons évidemment avoir des discussions avec les entraîneurs, les parents et les dirigeants afin de leur expliquer les problématiques de cette catégorie d'âges. Ce dispositif sur la maturité a été initié avec succès en Australie, avec plus de participation durable.

Laurent Ciubini demande si ce travail sera également mis en place pour les J1/J2.

Julien Issoulié répond que cette problématique est très symptomatique jusqu'à 13-14 ans et qu'à 16 ans cela s'équilibre. L'arrivée de Jacco a permis de mettre l'accent sur ce phénomène et l'étude sur l'abandon au travers de nos bases de données a mis en lumière la différence de niveau entre les catégories d'âges.

Gilles Sézional : au-delà des données morphologiques, il serait également intéressant de mettre en avant les données des 20-30 premiers sur plusieurs années.

La présentation complète est jointe au présent procès-verbal.

Lazreg Benelhadj informe que la ligue Ile-de-France réfléchit sur la prochaine olympiade à mettre en place des circuits avec finalités, à deux niveaux, permettant aux moins performants via des passerelles de descendre

ou monter de niveau, ce qui permettra de créer une émulation et un maintien permanent de l'investissement à réaliser pour rester dans le circuit.

3.3 – Validation du calendrier de la Coupe de France Eau Libre 2024 (en annexe)

Le Bureau valide le calendrier de la Coupe de France Eau Libre 2024.

Dominique Lagier s'interroge sur l'absence de Cannes et de Nice de cette Coupe de France. Julien Issoulié vérifiera ce point avec le département eau libre. Les 2 clubs n'ont pas postulé.

4. Point sur les organisations fédérales

Le Bureau valide les organisations suivantes :

- ✓ Championnats de France Eau Libre les 13 et 14 juillet 2024 : **Compiègne** (validé par consultation électronique)
- ✓ Championnats de France Maîtres 25m 2025 : **Le Mans**
- ✓ **Angers** pour l'organisation des :
 - Championnats de France Juniors Natation Course 25m 2025
 - Championnats de France Maîtres 25m 2026
 - Championnats de France Elite Natation Course 25m 2027 ou 2028Ces trois organisations s'inscrivent dans le cadre de la prochaine convention triennale entre la Ville d'Angers, la Ligue Pays de Loire et la Fédération.
- ✓ Championnats de France de Plongeon Open, Jeunes et Maîtres du 6 au 9 juin 2024 : **Strasbourg**

5. Calendrier institutionnel

- ✓ **Mercredi 3 avril 2024 à 14h00 : Conseil des Territoires**
- ✓ **Mercredi 17 avril à 14h00 : Bureau**
- ✓ **Mercredi 24 avril 2024 à 14h00 : Comité Directeur**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h50.

La Secrétaire Générale
Dominique CUPILLARD

Le Président
Gilles SEZIONALE